

cheminots belges pour l'étranger !

Dans le domaine ferroviaire, la Belgique s'est fait connaître dès 1835, en inaugurant la première ligne de chemin de fer du continent. Elle n'a pas attendu longtemps non plus pour prendre l'initiative de réalisations remarquables à l'étranger comme l'instauration des chemins de fer de Basse-Egypte, de Chine, de Buenos-Aires, etc.

A l'heure actuelle où les chemins de fer connaissent un regain d'intérêt dans des milieux de plus en plus larges, il est normal que les activités de la SNCB à l'étranger s'intensifient également. Cela se traduit par la mise à la disposition de certains de ses agents à des réseaux ferroviaires étrangers, en vue de réaliser des études dans le domaine propre aux chemins de fer du pays.

Il convient, à cet égard, de distinguer, d'une part, les détachements de longue durée (en général deux ans) — en vue d'assurer une assistance technique à des pays en voie de développement — effectués sous l'égide d'organismes tels que l'Agence Générale de Coopération au Développement, l'Organisation des Nations Unies ou la Banque Mondiale; et, d'autre part, des missions de plus courte durée en vue de réaliser des études, en général sous l'égide de Transurb Consult, société de coopération dont la SNCB fait partie.

La nature de ces missions couvre tous les domaines de la technologie ferroviaire : études économiques, exploitation, conception et organisation des dépôts et des ateliers d'entretien et de réparation du matériel, conception d'ouvrages d'art, électrifications, signalisation et télécommunications, études de réorganisation des systèmes comptables et financiers, formation professionnelle, conception de systèmes informatiques, voire études complètes de construction de lignes nouvelles.

L'organisation de ces missions nécessite la participation tant d'ingénieurs que d'agents de maîtrise ou administratifs (contremaîtres, sous-chefs de secteur

technique, inspecteurs, chefs de bureau...) et concerne aussi bien l'établissement de diagnostics que des travaux de conception. C'est ainsi que au cours des deux dernières années (77 et 78), une quarantaine d'agents de la SNCB ont participé à de telles missions.

A titre d'exemple, parmi les réalisations les plus marquantes de ces deux années on retiendra :

— au Cameroun : participation à la réalisation d'un projet d'installations ferroviaires à Douala, suivie d'une étude d'exécution du plan d'équipement en installations de signalisation de ce complexe ferroviaire.

— en Algérie : étude pour la réalisation d'une ligne ferroviaire de 130 km, étude de réorganisation du système informatique des chemins de fer algériens, étude de réorganisation du système comptable et financier et étude de réorganisation des ateliers d'entretien de ce réseau.

— en Côte d'Ivoire : étude en vue de la modernisation d'une ligne de la régie

Abidjan Niger.

— au Zaïre : contrat d'assistance technique au chemin de fer du Zaïre et à l'Office National des Transports.

— au Mali : programme de formation professionnelle des agents E et V de la Régie du Chemin de fer du Mali.

Voilà quelques exemples à même de valoir leurs possibilités, leur expérience et leurs compétences à l'étranger.

Ceux d'entre eux (en activité ou pensionnés) qui estiment se trouver dans les conditions requises par ce type de mission et qui voudraient obtenir des renseignements complémentaires, peuvent s'adresser à la Direction Générale, division 04-2, section 67, rue de France 85, 1070 Bruxelles (tél. (02) 523 80 80 - extensions : 2042 et 2090).

Outre l'appel aux candidatures qu'il lance, ce petit article aura montré que la SNCB ne se contente pas d'assumer des tâches traditionnelles : elle prospecte vers l'avenir. Cela méritait d'être dit aussi.

